



« Vous accompagner dans la gestion
des ressources humaines. »

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

BILAN 2008



CIG petite couronne



SOMMAIRE

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- LA PETITE COURONNE EN CHIFFRES
- LE RECRUTEMENT/L'EMPLOI
- LES CONCOURS ET EXAMENS
- LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE
- LA SÉLECTION, L'EXPLICATION ET L'ÉVOLUTION DES SOURCES DE DROIT
- LES ORGANISMES PARITAIRES
- L'AIDE À L'APPLICATION PERSONNALISÉE DES RÈGLES STATUTAIRES

03
05
06*
10
12
14
18
25

02

Le conseil d'administration du CIG

Le conseil d'administration a été renouvelé en juin 2008. Issu d'une liste commune représentant les différentes sensibilités politiques, il est composé de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au CIG petite couronne, titulaires d'un mandat local. Elu en son sein, le président impulse l'action du conseil d'administration, qui définit les orientations et le fonctionnement du Centre. Jacques Alain Bénisti, député-maire de Villiers-sur-Marne, a été réélu président à l'unanimité.

BUREAU

• PRÉSIDENT

Jacques Alain BENISTI, député-maire de Villiers-sur-Marne

• VICE-PRÉSIDENTS

• Serge GRANATIERI, adjoint au maire de Limeil-Brevannes (1^{er} vice-président, délégation de fonctions : organisation des concours et des examens professionnels, administration générale)

• Varravaddha ONG, conseiller municipal délégué de Bondy (2^{ème} vice-président, délégation de fonctions : fonctionnement des instances paritaires)

• Stéphane BLANCHET, adjoint au maire de Sevran (3^{ème} vice-président, délégation de fonctions : promotion des activités statutaires)

• Jean-Louis COHEN, maire d'Ablon-sur-Seine (4^{ème} vice-président, délégation de fonctions : hygiène, sécurité, proection sociale, assurances des risques statutaires)

• DÉLÉGUÉS

• André VEYSSIERE, maire de Dugny (délégation de fonctions : finances et marchés publics)

• Serge DELRIEU, conseiller municipal délégué des Pavillons-sous-Bois (délégation de fonctions : ressources humaines et dialogue social)

• Patrick JAEHRLING, adjoint au maire de Châtillon (délégation de fonctions : systèmes d'information)

• Catherine DESPRES, adjointe au maire de Choisy-le-Roi (délégation de fonctions : emploi)

• Jean-Paul LÉVY, adjoint au maire de Villemomble (délégation de fonctions : transferts de compétences CNFPT-CIG et formation des élus)

COLLEGE DES MAIRES

A noter : Les fonctions indiquées entre parenthèses sont celles assumées par les élus au sein du CIG / * suppléant(e)

• Jacques Alain BENISTI, député-maire de Villiers-sur-Marne (président)

• Philippe LAURENT*, maire de Sceaux, conseiller général

• Serge GRANATIERI, adjoint au maire de Limeil-Brevannes (vice-président)

• Max STAAT*, adjoint au maire d'Arcueil

• Varravaddha ONG, conseiller municipal de Bondy (vice-président)

• Ali ZAH*, adjoint au maire de Bondy

• Stéphane BLANCHET, adjoint au maire de Sevran (vice-président)

• Daniel DESBIENDRAS*, adjoint au maire de Villetaneuse



Le conseil d'administration du CIG a été renouvelé en juin 2008.

- René DESSERT, maire de Noisieu
- Jean-Pierre THELLIER*, adjoint au maire de Fresnes
- André VEYSSIERE, maire de Dugny (délégué)
- Odette MATYNIA*, adjointe au maire de Dugny
- Serge DELRIEU, conseiller municipal des Pavillons-sous-Bois (délégué)
- Paul MORTÈS*, conseiller municipal des Pavillons-sous-Bois
- Patrick JAEHRLING, adjoint au maire de Châtillon (délégué)
- Jean-Pierre SCHOSTECK*, député-maire de Châtillon
- Catherine DESPRES, adjointe au maire de Choisy-le-Roi (déléguée)
- Elsa BARDEAUX*, adjointe au maire de Villeneuve-Saint-Georges
- François-Xavier ROBILLARD, adjoint au maire de Livry-Gargan
- Madeleine LEMAIRE*, adjointe au maire de Livry-Gargan
- Jean-Paul LEVY, adjoint au maire de Villemomble (délégué)
- Patrice CALMEJANE*, député-maire de Villemomble
- Yves PERRÉE, adjoint au maire de La Garenne-Colombes
- Claudine LABROUSSE*, adjointe au maire de La Garenne-Colombes
- Ghyslaine QUILIN, adjointe au maire de Nanterre
- Annie MATHEY*, adjointe au maire de Pierrefitte
- Philippe PALLIER, adjoint au maire de Fresnes
- Hervé BOURDIN*, adjoint au maire de Fresnes
- Jean-François SIMON, adjoint au maire de Montfermeil
- Catherine CARRARA*, conseiller municipal de Montfermeil
- Jeanne BECART, adjointe au maire de Garches

- Jacques GAUTIER*, sénateur-maire de Garches
- Jean-Luc DESTREM, conseiller municipal de Bagnole
- Roger GUÉRIN*, conseiller municipal de Saint-Ouen
- Philippe KALTENBACH, maire de Clamart, conseiller régional
- Philippe LUTAUD*, adjoint au maire de Clamart
- Alain JOSSE, maire de Marolles-en-Brie
- Elisabeth LE BEHEREC*, adjointe au maire de Marolles-en-Brie
- Dominique JOSSIC, adjointe au maire de Thiais, conseillère régionale
- Olivier BOMPARD*, conseiller municipal de Thiais
- Brigitte TERRADE, adjointe au maire de Champigny-sur-Marne
- Jean-Claude KENNEDY*, conseiller municipal de Vitry-sur-Seine
- Claudine TURBIER, adjointe au maire de Saint-Maurice
- Thibault VITRY*, adjoint au maire de Saint-Maurice
- Jean-Luc CADEDDU, conseiller municipal de Maisons-Alfort
- Chantal PARC*, conseillère municipale de Maisons-Alfort
- Nicole COSSIER, adjointe au maire de Courbevoie
- Christiane DIDELOT*, conseillère municipale de Courbevoie

COLLEGE DES PRESIDENTS D'ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

- Antony MANGIN, adjoint au maire de Drancy, président de l'OPH de Drancy
- Bernadette VANDENABELLE*, adjointe au maire de Drancy, membre du CA de l'OPH de Drancy
- Jean-Louis COHEN, maire de d'Ablon-sur-Seine, membre du SIEVD (4^e vice-président, délégation de fonctions : hygiène, sécurité, protection sociale, assurances des risques statutaires)

REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

- Jean-Claude CARON, vice-président du conseil général
- Jean-Paul DOVA*, vice-président du conseil général, adjoint au maire d'Antony

REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- Stéphane TROUSSEL, vice-président du conseil général
- Bally BAGAYOKO*, vice-président du conseil général, adjoint au maire de Saint-Denis

REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE

- Danielle MARECHAL, vice-présidente du conseil général, conseillère municipale de Bonneuil
- Liliane PIERRE*, conseillère générale déléguée



La petite couronne en chiffres

374 collectivités et établissements publics sont affiliés au CIG, soit la quasi-totalité des collectivités de la petite couronne. Il convient également de noter qu'une majorité d'entre eux l'est volontairement.

En 2008, 4 établissements publics se sont affiliés à titre volontaire. Il s'agit de la caisse des écoles de Limeil-Brévannes (94), de la caisse des écoles de Bagnolet (93), du syndicat mixte d'études et de gestion de la base de plein air et de loisirs de la corniche des forts (93), du centre communal d'action sociale de Saint-Maurice (94). Par ailleurs, un EPCI - Vacances Animations Loisirs (92) - qui était affilié à titre volontaire, est devenu affilié à titre obligatoire. En effet, il n'atteignait plus le seuil de 350 agents fixé par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion.

AFFILIATIONS AU CIG

	Hauts-de-Seine		Seine-Saint-Denis		Val-de-Marne		Paris		Total
	Obligatoires	Volontaires	Obligatoires	Volontaires	Obligatoires	Volontaires	Obligatoires	Volontaires	
Communes	3	32	6	34	12	33	-	-	120
CCAS	2	24	3	31	10	26	-	-	96
CDE	-	11	-	10	29	1	-	-	34
EPCI	14	2	19	2	10	-	-	6	73
OPH	13	-	9	2	-	-	-	-	34
ODHLM	-	1	-	-	-	-	-	-	1
OPHLM	2	-	2	-	5	-	-	-	9
OPAC	2	-	-	-	2	-	-	-	4
Conseil Général	-	1	-	1	-	1	-	-	3
TOTAL	36	71	39	80	72	70	0	6	374

SEINE-SAINT-DENIS

- 1 416 598 habitants
- 40 communes
- 37 agents territoriaux pour 1 000 habitants

VAL-DE-MARNE

- 1 258 757 habitants
- 47 communes
- 37 agents territoriaux pour 1 000 habitants

HAUTS-DE-SEINE

- 1 494 269 habitants
- 36 communes
- 35 agents territoriaux pour 1 000 habitants

• RÉPARTITION DES COMMUNES PAR STRATE

- 15 communes de moins de 10 000 habitants
- 27 communes de 10 001 à 20 000 habitants
- 39 communes de 20 001 à 40 000 habitants
- 34 communes de 40 001 à 80 000 habitants
- 8 communes de plus de 80 000 habitants

Sources : INSEE.

Le recrutement L'emploi

Le succès de la 5^{ème} édition du Salon des Métiers de la Petite Enfance, la participation au forum Paris pour l'Emploi et au Salon de l'Emploi public, la réalisation de missions de conseil en GPEEC, la montée en puissance du conseil en orientation professionnelle et la signature du Contrat régional d'engagement professionnel pour le développement de l'accès à l'emploi, la formation et l'insertion constituent des faits marquants de la direction de l'emploi en 2008.

LA BOURSE DE L'EMPLOI

• OFFRES D'EMPLOI

En 2008, plus de 4 200 offres d'emploi ont été diffusées (plus de 8 % par rapport à 2007). La majorité d'entre elles concerne la filière administrative (36 % des offres) et plus particulièrement des attachés et des rédacteurs.

• DEMANDES D'EMPLOI

En 2008, 469 demandes d'emploi ont été enregistrées. Elles émanent des fonctionnaires territoriaux, de l'Etat et du secteur hospitalier en recherche de mobilité, des lauréats de concours et des personnes qui souhaitent intégrer la FPT. Les curriculum vitae sont consultables sur l'Extranet « Ressources » des collectivités de la petite couronne et sur le site Internet du CIG.

La majorité des demandes concerne la filière administrative : 132 adjoints administratifs, 89 rédacteurs et 85 attachés inscrits à la bourse de l'emploi.

UNE RENCONTRE DES LAURÉATS DU CONCOURS DE RÉDACTEUR

Une rencontre d'une demi-journée a été organisée le 20 mars 2008 pour les lauréats du dernier concours de rédacteur. 26 lauréats y ont assisté.

DES ATELIERS D'AIDE À LA MOBILITÉ POUR DES FONCTIONNAIRES DU GROUPE LA POSTE

2 ateliers d'aide à la mobilité ont été organisés pour des fonctionnaires du groupe La Poste les 15 et 30 septembre. 28 personnes en ont bénéficié. Objectifs : présenter la FPT, les différents types d'employeurs, les métiers de la FPT et les offres d'emploi des collectivités et établissements publics de la petite couronne.

LA 5^{ème} ÉDITION DU SALON DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Le CIG a organisé la 5^{ème} édition du Salon des Métiers de la Petite Enfance le 22 mai 2008. Principal objectif : aider les collectivités territoriales de la petite couronne à recruter des professionnels de la petite enfance - auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices. Cette édition a été ouverte aux infirmiers ainsi qu'aux écoles de formation préparant à ce diplôme.

1 800 visiteurs ont été accueillis et 75 exposants étaient présents : 18 collectivités du 92, 21 collectivités du 93, 11 collectivités du 94, 22 écoles de formation, le centre d'information et d'orientation (CIO) de Pantin, l'antenne validation des acquis de l'expérience (VAE) de Villemomble et le CIG.



La 5^{ème} édition du Salon des Métiers de la Petite Enfance a attiré 75 exposants et 1 800 visiteurs le 22 mai 2008.



LA PROMOTION DE L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL

Le service bourse de l'emploi a participé à des salons et forums de l'emploi organisés par des collectivités et établissements publics de la petite couronne :

- Forum de l'emploi de Sevran,
- Forum Noiséen de l'emploi à Noisy-le-Sec,
- Salon des métiers et des emplois de Neuilly-sur-Marne,
- Carrefour de l'emploi organisé par Le-Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice,
- Les rencontres pour l'emploi de Plaine Commune à La Courneuve et à Stains,
- Le Forum emploi intercommunal organisé par la communauté de communes Châtillon Montrouge,
- Les rencontres de l'emploi de Bonneuil-sur-Marne,
- Forum emploi de Vitry-sur-Seine,
- Forum des métiers d'aide à la personne de Noisy-le-Grand,
- Forum pour l'emploi d'Ivry-sur-Seine.

Le CIG petite couronne s'est associé au CIG de la grande couronne et au CDG de la Seine

et Marne pour la tenue d'un stand commun au Salon de l'Emploi Public.

Il a participé pour la 1^{ère} fois à une journée de promotion des métiers de la fonction publique au centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) ainsi qu'aux rencontres entreprises étudiants organisées par l'université Paris 13.

Il est également intervenu à l'école de puéricultrices du boulevard Brune à Paris pour présenter la FPT et le concours de puéricultrice ainsi qu'au salon de l'Education pour présenter les concours de la FPT.

• PARIS POUR L'EMPLOI 2008

Le CIG était présent, en octobre 2008, au forum emploi Paris pour l'Emploi. Grâce au partenariat avec l'organisateur, l'association Carrefours pour l'emploi, 14 collectivités et établissements publics de la petite couronne ont pu profiter d'un stand à un tarif préférentiel et ont ainsi pu recueillir des CV intéressants.

Enfin, le CIG a participé au Carrefour interarmées pour la reconversion des militaires et l'emploi des conjoints.



LA MISSION RETOUR À L'EMPLOI

• LES FONCTIONNAIRES MOMENTANÉMENT PRIVÉS D'EMPLOI

En 2008, 9 fonctionnaires étaient pris en charge : 6 en catégorie C et 3 en catégorie B.

• LES FONCTIONNAIRES NON RÉINTÉGRÉS APRÈS UNE DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCES PERSONNELLES

En 2008, 6 collectivités ont saisi le CIG au sujet de 3 agents de catégorie C et 3 de catégorie B.

LE CONSEIL EN RECRUTEMENT

En 2008, le CIG a été sollicité pour 13 missions de recrutement : 9 ont été achevées, 4 sont en cours de réalisation (échéance 2009). Les postes concernés relèvent à parts égales des trois catégories A, B et C.

LE CONSEIL EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE

17 agents ont été accompagnés individuellement en 2008 : 13 de catégorie C, 3 de catégorie B, 1 de catégorie A. Une collectivité a bénéficié de cette prestation pour 4 agents en complément d'une prestation GPEEC. Parmi les 17 agents, 10 répondaient à l'obligation d'emploi (reclassement, travailleurs handicapés).

LE PACTE

Le CIG a organisé en 2008 les opérations préalables pour le recrutement de 2 agents sous contrat PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) pour une ville de la petite couronne.

A noter : cette prestation est éligible au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), dès lors qu'elle a été réalisée dans le cadre d'un reclassement professionnel.



LA MISSION REMPLACEMENT

En 2008, 71 collectivités et établissements publics adhéraient à la mission remplacement (conventions valables 3 ans), 19 ont sollicité la mission et 15 ont vu leur demande satisfaite. Au total, 25 missions ont été assurées. De plus, 17 prolongations de missions ont été enregistrées. Les missions et les prolongations représentent un total de 1 471 jours de travail. Pour satisfaire ces demandes, le CIG a recruté sur l'année 20 agents non titulaires, parmi lesquels 9 ont été recrutés par les collectivités au terme de leur mission : 2 de catégorie A, 1 de catégorie B et 6 de catégorie C.

Type et nombre de missions demandées en 2008		
Catégorie A : 4	Catégorie B : 2	Catégorie C : 19
Chargé de mission RH : 1	Ressources Humaines : 1	Secrétariat : 6
Responsable carrière/paie : 1	Chargé d'état-civil : 1	Comptabilité : 8
Responsable finances : 1		Paye : 1
Responsable marchés publics : 1		Carrière/paie : 2
		Reprographie : 2

Motifs des remplacements en 2008				
Titulaire placé en congé		Surcroît de travail	Mission temporaire	En attente de recrutement
Maladie	Maternité			
5	4	4	2	10

LE CONSEIL EN GPEEC

Deux missions de conseil en GPEEC ont été réalisées en 2008.

La 1^{ère} a concerné un office public de l'habitat d'une centaine d'agents. 2 chantiers ont été mis en œuvre cette année dans le cadre du plan de GPEEC proposé en 2007.

- L'accompagnement méthodologique des cadres et de la direction des ressources humaines dans la production du répertoire des postes a mobilisé 2 consultant(e)s et nécessité la rencontre de 19 cadres et l'organisation de 10 réunions (cadrage, production, décision). Au final, 27 fiches de postes, 1 guide méthodologique et 1 modèle de fiche de poste ont été produits.

- L'accompagnement dans le suivi de la mise en œuvre de l'évaluation, quant à lui, a demandé 4 réunions (cadrage, production, décision). 1 support d'évaluation, 1 guide de l'évalué et 1 guide de l'évaluateur ont été conçus et publiés.

Souhaitant une solution RH complète, l'OPH a également bénéficié du conseil en orientation professionnelle, du conseil individuel pour la gestion de fin de carrière et d'une étude ergonomique.

La 2^{ème} mission a été assurée pour une commune de 1 300 agents : la direction des ressources humaines a été accompagnée dans la production de descriptifs de postes au sein d'un processus global de mise en place d'une GPEEC. Il s'agissait d'une mission de proximité auprès des encadrants, qui a permis une appropriation de la démarche. 4 consultant(e)s ont été mobilisés (dont 1 consultant(e) externe), 40 cadres des directions décentralisées rencontrés et 3 réunions (cadrage, restitution) organisées. La mission a débouché sur la production de 178 descriptifs de postes (taux de retour : + 90 %).

LE 1^{er} PETIT DÉJEUNER DE L'EMPLOI TERRITORIAL DE LA MANDATURE

Destinée aux élus de la petite couronne, une conférence-débat a été organisée par le CIG en partenariat avec l'Association des Maires d'Ile-de-France au dernier trimestre 2008. Ce sont principalement les enjeux juridiques de la gestion des ressources humaines pour les élus des collectivités territoriales qui ont été abordés à partir de l'intervention de l'invité, Jacques Fournier de Laurière, président à la Cour administrative d'appel de Paris. Un sondage réalisé auprès d'élus et de cadres en charge de la GRH a souligné leurs priorités dont les 2 premières sont la maîtrise de la masse salariale et la santé au travail.



Jacques Fournier de Laurière, président à la Cour administrative d'appel de Paris était l'invité du 9^{ème} Petit déjeuner de l'emploi territorial, en novembre 2008.



La Conférence annuelle a porté sur l'intégration des personnes handicapées dans le personnel des collectivités



• LA 1^{ÈRE} CONFÉRENCE ANNUELLE DEPUIS LA LOI DE FÉVRIER 2007

La 1^{ère} Conférence a été organisée en 2008 sur la question du recrutement et de l'intégration des handicapés dans le personnel des collectivités territoriales.

• DES DIAGNOSTICS DE L'EMPLOI TERRITORIAL ACCESSIBLES SUR LE WEB

Les publications de la direction de l'emploi sont téléchargeables sur le site Internet www.cig929394.fr et le site Extranet « Ressources ». Ont pu ainsi y trouver notamment les publications éditées en 2008 : « Des familles d'indicateurs en ressources humaines », « La conférence annuelle en petite couronne, synthèse et perspective 2008 » et « Le recrutement des agents de France Télécom ».

• DE NOMBREUX PARTENARIATS

Le service GPEEC du CIG a développé en 2008 des démarches partenariales dans le domaine de l'observation et des études sur l'emploi et les RH avec les centres de gestion franciliens ; la DGCL ; le conseil supérieur de la FPT ; l'Association Nationale des Directeurs de Centres de gestion ; les délégations régionales du CNFPT dans le cadre du programme d'action issu du CREP ; la délégation du CNFPT première couronne ; la direction régionale de l'INSEE ; l'OREF ; la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) ; l'académie de Créteil ; le Conseil régional d'Ile-de-France.

• LE RECUEIL DES DONNÉES DES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

325 collectivités et établissements publics, sur les 379 que compte la petite couronne (86 %), ont adressé leurs données au CIG, ce qui permet de disposer d'une vision fiable et précise.

• UN TRAVAIL PARTAGÉ AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR LES INDICATEURS EN RESSOURCES HUMAINES

Il a été proposé aux collectivités de calculer les indicateurs prioritaires et de les adresser au CIG afin d'effectuer des comparaisons fines. Ces dernières ont été réalisées et déclinées par type de collectivité (minimums, maximums et moyennes). Chaque collectivité ayant adhéré à la démarche a été destinataire d'une fiche profil intégrant ces données. Ce travail sera évalué et la démarche poursuivie en 2009, ouvrant la voie à une analyse basée sur des séries chronologiques.

La signature du Contrat régional d'engagement professionnel pour le développement de l'accès à l'emploi, la formation et l'insertion, dans les collectivités territoriales et les établissements publics territoriaux (CREP) a eu lieu dans le cadre du Salon de la Nouvelle Ville organisé par l'AMIF en juin 2008, entre le Conseil Régional d'Ile-de-France, les centres de gestion et les délégations régionales du CNFPT.

Les concours

L'actualité de la direction des concours en 2008 a été marquée, au-delà de la stabilisation du nombre des inscrits, par une évolution de la périodicité des concours et une intensification de la coopération entre centres de gestion.

UNE POURSUITE DE LA STABILISATION DU NOMBRE DES INSCRITS

L'année 2008 a été caractérisée par un nombre d'inscrits proche de celui observé en 2007 – on passe de 20 039 inscrits en 2007 à 21 669 en 2008 – après une forte progression en 2005 et 2006.

On peut souligner une forte baisse du nombre des candidats inscrits aux concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe qui, de 5 750 en 2006, n'est plus que de 3 413 en

2008, conséquence de la réforme du cadre d'emplois. L'augmentation attendue des candidatures à l'examen professionnel d'accès à ce même grade est demeuré encore timide, évoluant de 1 148 en 2007 à 1 349 en 2008.

La proportion de préinscriptions en ligne a atteint 99,41 %.

UNE ÉVOLUTION DE LA PÉRIODICITÉ DES CONCOURS

2008 a vu le mode de programmation des concours évoluer, avec l'établissement d'un calendrier pluriannuel sur 3 ans à compter de 2010, en concertation entre centres de gestion, qui sera ainsi plus lisible tant pour les employeurs que pour les candidats.

Dans ce cadre, la périodicité de certains concours et examens a été revue afin de rationaliser leur organisation, comme celle des concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe désormais organisés tous les 2 ans en alternance avec le concours d'agent de maîtrise, ou les concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, de rédacteur et de technicien supérieur, également organisés tous les 2 ans.

UNE INTENSIFICATION DE LA COOPÉRATION ENTRE CENTRES DE GESTION

Dans la perspective du transfert des concours du CNFPT vers les centres de gestion, qui impose d'aller plus loin encore dans la maîtrise des coûts, le conventionnement de l'organisation des concours entre centres de gestion s'est intensifié.

L'élaboration partagée de sujets nationaux, mise en œuvre pour la seconde fois sur les concours de technicien supérieur, a préfiguré les méthodes de travail qui seront généralisées dès 2009 aux concours transférés.

L'année 2008 a vu la parution du 50^{ème} volume de la collection des Annales corrigées, dont le format, la maquette et la présentation ont été optimisés. La collection devrait évoluer en 2009 en s'ouvrant aux concours organisés en convention par les centres de gestion de la région Ile-de-France et de la région Centre.



L'organisation des concours et examens par le CIG est reconnue pour son professionnalisme exigeant. Ici une réunion des correcteurs.

10



FILIÈRES	POSTES	DOSSIERS DÉLIVRÉS	PRÉ INSCRIPTIONS	INSCRITS		PRÉSENTS	ABSENTS		ADMIS-SIBLES	ADMIS	INSCRITS SUR L.A.
				Effectif	Ratio I/P		Effectif	% inscrits			
Concours / Examen											
FILIERE ADMINISTRATIVE											
Concours sur épreuves											
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	800	266	3 411	3 413	4,27	2 296	1 117	33 %	1 141	800	800
- interne	320			1 418		1 064	354	25 %	584	409	409
- externe	330			1 815		1 089	726	40 %	479	333	333
- troisième voie	150			180		143	37	21 %	78	58	58
Examens professionnels :											
- Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe		64	1 346	1 349		1 084	265	20 %		602	
- Rédacteur chef		64	999	1 005		873	132	13 %		333	
- Rédacteur (examen promotion interne)		97	2 288	2 231		1 789	442	20 %		574	
Total filière administrative	800	491	8 044	7 998		6 042	1956		1 141	2 309	800
FILIERE TECHNIQUE											
Concours sur épreuves											
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	881	90	1 621	963	1,09	814	149	15 %	405	250	250
- interne Petite Couronne	251			598		643	118	16 %	235	144	144
- interne IDF	81			163					64	44	44
- externe Petite Couronne	377			136		159	29	15 %	74	40	40
- externe IDF	122			52					25	16	16
- troisième voie Petite Couronne	42			9		12	2	14 %	4	4	4
- troisième voie IDF	8			5					3	2	2
Technicien supérieur	930	78	3 117	3 088	3,32	2 302	786	25 %	1 011	686	686
- interne	238			465		301	164	35 %	118	93	93
- externe	654			2 508		1 934	574	23 %	858	567	567
- troisième voie	38			115		67	48	42 %	35	26	26
Examens professionnels											
Technicien supérieur chef		0	169	162		144	18	11 %		98	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe			616	617		549	68	11 %	239	126	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Petite Couronne				507		548	68	11 %		96	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe IDF				109						30	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe « artisanat d'art »				1		1	0	0 %		0	
Total filière technique	1 811	168	5 523	4 830		3 809	1 021	63 %	1 655	1 160	936
FILIERE MEDICO-SOCIALE											
Concours sur titres + épreuves											
Puéricultrice	100	21	170	183	1,83	146	37	20 %	97	80	80
Éducateur de jeunes enfants	250	69	518	560	2,24	496	64	11 %	344	249	249
Assistant médico-technique	23	2	118	116	5,04	105	11	9 %	41	23	23
- Spécialité manipulateur d'électroradiologie	3			3		3	0	0 %	3	3	3
- Spécialité technicien qualifié de laboratoire	20			113		102	11	10 %	38	20	20
Assistant socio-éducatif	350	124	2 211	2 248	6,42	1 764	484	22 %	579	350	343
- assistance de service social	250			1 355		1 082	273	20 %	431	250	246
- éducation spécialisée	50			419		322	97	23 %	75	50	48
- conseil en éco. soc. et fam.	50			474		360	114	24 %	73	50	49
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	90	145	463	532	5,91	411	121	23 %	147	90	90
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	400	119	744	730	1,83	621	109	15 %	600	400	400
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	200	434	2 498	2 270	11,35	2 122	148	7 %	298	200	200
Total filière médico-sociale	1 413	914	6 722	6 639		5 665	974		2 106	1 392	1 385
FILIERE ANIMATION											
Concours sur épreuves											
Animateur	300	105	964	1 932		1 379	553	29 %	250	300	300
- interne	120			872		585	287	33 %	189	121	121
- externe	120			895		683	212	24 %		138	138
- troisième voie	60			165		111	54	33 %	61	41	41
Examens professionnels											
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe		34	288	270		233	37	14 %	199	121	
Total filière animation	300	139	1 252	2 202		1 612	590		449	421	300
TOTAL GENERAL	4 324	1 712	21 541	21 669		17 128	4 541		5 351	5 282	3 421

Santé et Action sociale

La forte augmentation du nombre de conventions concernant la prévention, l'hygiène et la sécurité du travail ainsi que l'assurance des risques statutaires est notable en 2008. De même, l'accroissement du nombre de dossiers reçus et traités par le secrétariat de la commission de réforme interdépartementale est à souligner. Enfin, la signature d'une convention de partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) va permettre de mettre en œuvre un projet global d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics.

LA PRÉVENTION, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

En 2008, 112 collectivités territoriales et établissements publics, représentant un total de plus de 45 000 agents, ont fait appel au service prévention, hygiène et sécurité du travail du CIG. Ils ont ainsi bénéficié de la mission d'inspection prévue dans le décret du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi que des missions de conseil et d'assistance. Les 9 ingénieurs et ergonomes spécialisés dans le domaine de la prévention des risques professionnels

ont consacré aux collectivités plus de 1 000 journées en 2008.

Dans le cadre des « rencontres ACMO » organisées chaque année par le service, plus de 150 personnes ont participé aux 2 demi-journées portant sur « l'accueil à la sécurité » et « les risques routiers au travail ». Cette dernière a été organisée en commun avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le CIG en 2007.

LE SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

Ce service, proposé aux collectivités depuis 6 ans, apporte une réponse personnalisée aux difficultés sociales des agents. Les assistantes sociales tiennent leurs permanences au sein des collectivités, participent, aux côtés de la DRH et dans le cadre d'un travail partenarial et pluridisciplinaire, aux démarches de maintien ou de retour dans l'emploi ainsi qu'à la prévention des risques psychosociaux.

14 collectivités ont opté pour ce service et de nouvelles demandes seront prises en charge en 2009, grâce au recrutement de 2 nouvelles assistantes sociales.

LE SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE RÉFORME INTERDÉPARTEMENTALE (CRI)

2008 peut être considérée comme une année de nouveautés et d'accélération pour le secrétariat de la CRI. Dès le 7 janvier, date de la 1^{ère} commission de l'année, il a bénéficié d'un nouvel outil informatique, une plate-forme WEB qui, associée au renforcement de l'équipe des gestionnaires, a permis d'instruire 5 829 dossiers (soit 1 132 de plus qu'en 2007) et d'organiser 46 séances (39 en 2007). Le nombre moyen de dossiers par séance s'est élevé à 126.

11 621 documents ont été reçus et traités (10 592 en 2007). Le nombre de dossiers en stock a été considérablement diminué et il s'élevait à 1 585 au 31 décembre 2008. Le délai d'attente maximum d'un dossier est de 3 mois, contre 6 l'an dernier. Néanmoins, il faut regretter que plus de 800 dossiers incomplets aient été retournés aux employeurs sans passage en Commission.

De nouveaux représentants des collectivités affiliées ont été désignés par le nouveau conseil d'administration du CIG ; ils commenceront à siéger à la CRI en 2009 après leur nomination par les préfets concernés.

Ils seront rejoints, par les nouveaux représentants des personnels proposés par la CGT et la CFDT majoritaires aux dernières élections professionnelles.

Enfin, le décret du 17 novembre 2008 devrait alléger et rationaliser le travail de la CRI en stipulant que « la commission de réforme n'est pas consultée lorsque l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie est reconnue par l'administration ».

Dossiers examinés par motif de saisine	2007	2008
Accident de service	63 %	62 %
Accident de trajet	11 %	14 %
Maladie professionnelle	10 %	12 %
Temps partiel thérapeutique	3 %	2 %
Retraites	7 %	5 %
Allocation temporaire d'invalidité	3 %	3 %
Divers	3 %	2 %





LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE FIPHP

La signature d'une convention de partenariat de 3 ans avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP), fin 2008, va permettre de mettre en œuvre un projet global d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics.

Les CIG de la petite et de la grande couronne ont signé le même jour une convention de partenariat avec le FIPHP.

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

En 2008, 55 collectivités territoriales et établissements publics de la petite couronne regroupant 19 348 agents ont bénéficié du service de médecine préventive du CIG. Le service assure la surveillance médicale spécialisée des agents et mène des actions sur le milieu professionnel : études de postes de travail, adaptation des postes de travail, visite de locaux, conseils pour la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle, participation aux CTP et CHS...

Au regard de la demande croissante des collectivités, le service est en sous-effectif en raison d'une diminution générale du nombre de spécialistes en médecine du travail au niveau national. Actuellement, du fait du déficit de médecins, de nombreuses collectivités sont en attente d'affectation d'un médecin. 11 médecins, 1 infirmière du travail et 3 gestionnaires composent le service au 31 décembre 2008. Un effort particulier est porté sur la formation et 2 médecins ont initié en 2008 une formation qualifiante en médecine de prévention.

Pour remédier à ces difficultés, le CIG a engagé en 2007 une réorganisation du service qui s'appuie en particulier sur le recrutement d'infirmiers du travail exerçant en étroite collaboration avec les médecins. La mise en place de binômes médecin/infirmier sur des secteurs redéfinis et élargis permet de mieux répondre aux besoins de suivi des agents.

Au delà de la réponse à des besoins quantitatifs, cette nouvelle organisation s'ouvre vers une approche pluridisciplinaire des nombreuses missions de la médecine préventive.

En plus de l'intervention des médecins et infirmiers sur le terrain des collectivités, le service de médecine préventive participe aux actions d'informations et de communi-

cations sur des thèmes de santé au travail, organisées par la DSAS. Ainsi, il a collaboré en 2008 aux 2 journées santé et travail sur le thème des « troubles musculo-squelettiques » et la « prévention du risque routier », aux rencontres ACMO. Il a également réalisé en 2008 deux études collectives de santé au travail. L'une portait sur les troubles musculo-squelettiques chez les ATSEM, l'autre sur les atteintes auditives des maîtres nageurs sauveteurs en piscine couverte. Ces études ont été présentées aux journées nationales de Santé au Travail à Tours, en juin 2008.

L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

L'adhésion au contrat d'assurance souscrit par le GIG couvrant les conséquences financières de la protection sociale des agents (décès, accident et maladie liés au service, congés de maladie et maternité) concerne 104 collectivités et établissements publics de la petite couronne. Le contrat en cours arrivera à terme fin 2009 et son renouvellement fera l'objet d'une mise en concurrence au niveau européen selon les règles du Code des marchés publics.

La sélection, l'explication et l'évolution des sources de droit

Le CIG a toujours été connu et reconnu comme expert juridique statutaire. En matière de sélection, d'explication et de suivi de l'évolution des sources de droit, la direction des affaires juridiques et de la documentation a, en 2008, conforté son expertise en agissant sur 2 axes : d'une part, elle a poursuivi et développé ses publications éditées par la Documentation française et sa publication « électronique », la banque de données sur le personnel « BIP » et, d'autre part, elle a renforcé la sécurité juridique des activités du CIG par la création d'un service du conseil juridique et du contentieux.

DES PUBLICATIONS STATUTAIRES DE RÉFÉRENCE

Les publications statutaires – éditées par la Documentation française – ainsi que la banque d'information sur le personnel « BIP » du CIG sont des outils précieux pour la gestion des ressources humaines.

• LA REVUE MENSUELLE *LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES*

La revue mensuelle *Les informations administratives et juridiques* propose une information statutaire relative à la FPT.

La partie dite « commentée », qui incombe au service des publications, comprend des articles de fond et des commentaires de l'actualité statutaire.

Au sein de cette partie, différentes rubriques existent. Ainsi, « Veille jurisprudentielle » commente des décisions de justice récentes particulièrement importantes et (ou) présentant un intérêt pratique évident pour les gestionnaires du personnel.

Le retrait d'agrément des assistantes maternelles, la nature des fonctions exercées et

l'octroi de la NBI, la retenue sur rémunération pour fait de grève, la limite d'âge applicable à la catégorie active, l'avancement d'échelon et la notation, les conditions d'octroi d'un logement de fonction ont été les sujets 2008.

« Point bref sur... » fait le tour rapide d'un thème statutaire, en quelques points courts et bien identifiés. Cette année, ont notamment été abordés le temps partiel pour raison thérapeutique, le bulletin n°2 du casier judiciaire et la conduite de véhicules et d'engins de travail par les agents territoriaux.

« Mémo Statut » présente la synthèse de règles statutaires sous forme de fiche graphique (tableaux ou schémas). Ont ainsi été vus en 2008 la réintégration après une disponibilité, la réintégration après un détachement et les cas de prise en charge.

« Primes et indemnités » a présenté l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et l'indemnité spéciale de fonctions des policiers municipaux.

« Les sources juridiques » fournit les sources de droit relatives à un thème précis sous forme de références. Ont ainsi été proposées en 2008 les sources relatives à l'obligation de vaccination dans les collectivités territoriales. L'autre partie, dite « documentaire », réalisée par le service documentation et archives, présente les références documentaires liées à l'actualité du mois.

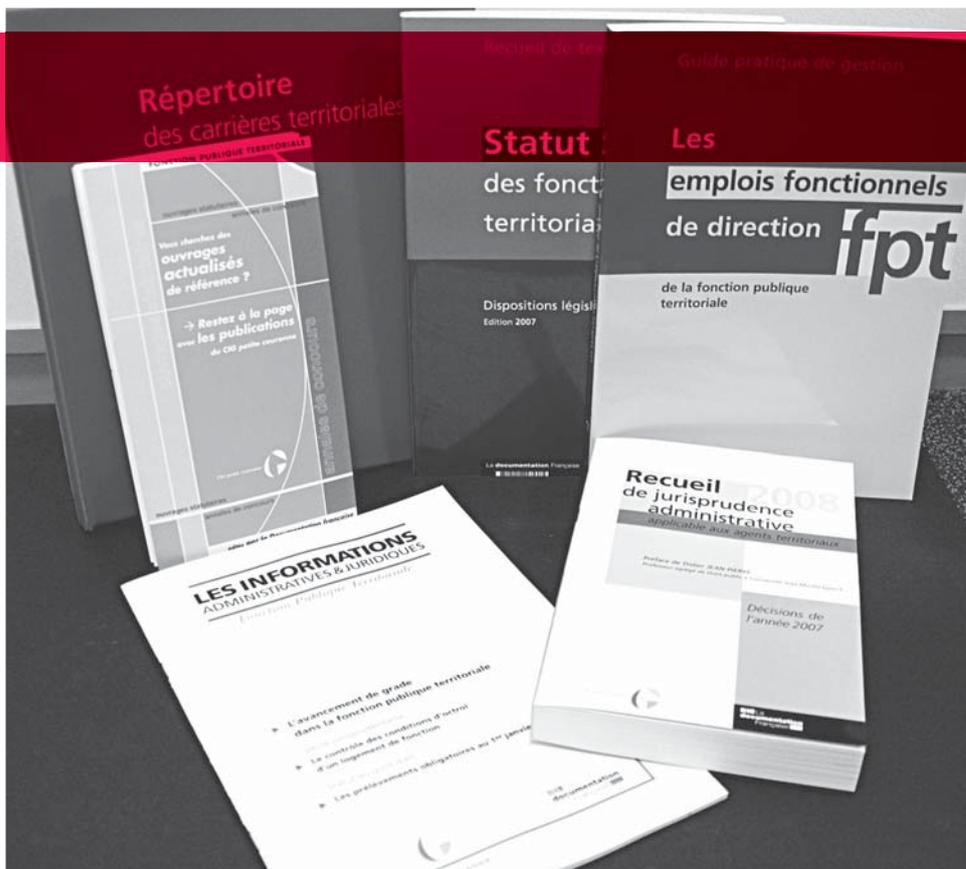
• IAJ : THÈMES D'ACTUALITÉ 2008

Ont notamment été commentés :

- le dispositif réglementaire d'application de la formation professionnelle tout au long de la vie,
- les élections 2008 aux instances paritaires de la FPT,
- la création de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA),
- les prélèvements obligatoires au 1^{er} janvier 2008,
- les nouvelles règles de mise à disposition (décret du 18 juin 2008),
- le décret du 26 février 2008 modifiant le régime indemnitaire et certains statuts particuliers,
- l'application du nouveau code du travail aux agents publics territoriaux,
- la loi du 26 mai 2008 et les emplois réservés,
- le livret individuel de formation (décret du 22 août 2008),
- les nouvelles dispositions relatives à l'indisponibilité physique (comités médicaux et commissions de réforme).



Le CIG est l'auteur d'ouvrages
statutaires de référence édités et
diffusés par la Documentation française.



• UN NOUVEAU RECUEIL DE JURISPRUDENCE

Le recueil de jurisprudence applicable aux agents territoriaux, fruit d'une collaboration entre le service des publications et le service du conseil juridique et du contentieux, est un ouvrage annuel qui présente une sélection des arrêts du Conseil d'Etat et des cours administratives d'appel intervenus dans le domaine de la FPT au cours de l'année écoulée.

Le recueil 2008, relatif à l'année 2007, a été publié en novembre. Il est préfacé par Didier Jean-Pierre, professeur agrégé de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

• UN GUIDE PRATIQUE DE GESTION RELATIF AUX EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION DE LA FPT

Un nouvel ouvrage a été réalisé dans la collection des « guides pratiques de gestion », inaugurée en 2006 avec le transfert des personnels TOS aux départements et régions. Le thème retenu en 2008 était celui des emplois fonctionnels de direction de la FPT.

Ce guide a ainsi proposé une analyse d'ensemble et actualisée du régime applicable à ces emplois, organisée autour des 7 chapitres suivants : nature des emplois fonctionnels, régime juridique, accès, situation de l'agent, fin des fonctions, prise en charge, congé spécial.

Il propose également en annexe des outils pratiques d'aide à la gestion :

- des fiches de synthèse présentant la carrière et la rémunération correspondant à chaque emploi,
- un classement des emplois en fonction de leur grille indiciaire,
- une reproduction des textes législatifs et réglementaires applicables.

• IAJ : DOSSIERS 2008

- les conditions de la démission et ses effets,
- le pouvoir hiérarchique en matière de congés annuels,
- les accidents de trajet,
- la rémunération des agents non titulaires,
- la transaction en cas d'éviction illégale d'un agent public,
- les délégations de signature aux agents territoriaux,
- l'avancement de grade.

• LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES CARRIÈRES TERRITORIALES

Le répertoire des carrières territoriales, réalisé par le service des publications, est constitué de 3 classeurs présentant les règles de recrutement et de carrière applicables à l'ensemble des cadres d'emplois territoriaux ainsi qu'aux emplois fonctionnels de direction.

En 2008, le volume 1 a fait l'objet de 2 mises à jour et les volumes 2 et 3 d'1 mise à jour. Ces mises à jour ont eu pour objet la prise en compte, notamment, des modifications réglementaires relatives aux emplois fonctionnels, à la formation statutaire obligatoire et au régime indemnitaire.

UNE BANQUE D'INFORMATION SUR LE PERSONNEL « BIP » ACTUALISÉE EN PERMANENCE

La banque de données sur le personnel « BIP » est accessible aux collectivités via notamment l'Extranet « Ressources ». Elle est mise à jour en permanence et comporte 5 rubriques.

- La rubrique *Journal d'actualités statutaires* est mise à jour quotidiennement par le service de la documentation et des archives. Elle donne accès, au fil de leur apparition, à l'ensemble des éléments nouveaux concernant la situation juridique et statutaire des fonctionnaires et autres agents publics territoriaux.

- La rubrique *Fiches pratiques* contient environ 800 fiches thématiques concernant les questions auxquelles sont confrontés les gestionnaires de carrières. Elles permettent en outre d'accéder aux textes et jurisprudences correspondants.

- La rubrique *Valeurs, Indices et Taux* présente les montants applicables en matière de rémunération, de cotisations, de prestations d'action sociale et d'allocation d'assurance chômage.

En 2008, plus de 1 600 mises à jour ont été effectuées par le service des publications. Les interventions les plus fréquentes ont porté sur le contenu des fiches. A noter que 14 fiches ont été créées, 7 supprimées et 113 entièrement reprises.

Par ailleurs, un travail sur les « modèles d'actes » (suppressions, création de nouveaux modèles, reprise des fiches existantes) a été entrepris. Dans ce cadre, de nouveaux modèles relatifs aux questions de santé ont été proposés au service du secrétariat de la commission interdépartementale de réforme ; ils sont directement accessibles, notamment, à partir de la page du site Extranet « Ressources » consacrée à ce service.

De plus, toutes les fiches consacrées aux échelonnements indiciaires ont été reprises. Enfin, l'ensemble des jugements auxquels font renvoi les fiches a été examiné afin de vérifier la pertinence de leur maintien.

- La rubrique *Textes* comporte quant à elle

La banque d'information sur le personnel (BIP) fait l'objet d'une mise à jour permanente.

8 652 normes, mises à jour par le service des normes juridiques du CIG. A cette fin, ont été notamment analysés les textes parus aux 310 éditions annuelles du Journal officiel ainsi que les documents quotidiennement transmis par le service documentation et archives. Le nombre de ces derniers, hors textes normatifs, s'élève à 111 circulaires, 91 questions écrites et 543 jurisprudences.

Le quart des 1 506 insertions effectuées (362 documents : 80 % de jurisprudence et 20 % de textes législatifs et réglementaires) l'a été aux fins de constitution du fonds unique de textes sur lequel pointeront les fiches pratiques sur le statut et les fiches Valeurs, Indices et Taux.

Pour mémoire, ne sont sélectionnés dans la base Textes que les textes qui intéressent la gestion des agents publics territoriaux. Une étude est donc menée par les juristes du service à l'occasion de la parution des textes candidats à l'insertion dans la base. Cette étude conduit aussi au retrait de la diffusion de certains textes.

Par ailleurs, de nouveaux liens entre textes ont été tissés : 322 liens d'application et 411 liens de diverses natures. Les premiers relient un texte - ou un article d'un texte - aux dispositions qui permettent de l'appliquer ; s'agissant des seconds, il s'agit d'annotations relatives à des conditions ou restrictions d'application, rectificatifs

de références et correspondances entre des références de textes. Parmi ces liens de nature diverse, 102 liens connexes ont été établis. Ces liens plus particuliers permettent de mettre en corrélation des textes afin de mieux permettre leur compréhension. En outre, 22 liens déjà existants ont été mis à jour au cours de cette année.

Rappelons enfin qu'un projet de nouvelle version de BIP est en cours. Dénommé « Projet BDS », il porte sur la rubrique Textes de BIP et a pour objectif de permettre la consultation sur Internet et Extranet de l'ensemble des textes applicables aux agents publics territoriaux selon des modes de recherche performants et nouveaux. A cette fin sera instaurée une consultation guidée par thèmes permettant d'aborder de manière pédagogique les textes liés aux sta-

BIP : interventions sur les Fiches	
Reprises globales de fiches	113
Fiches mises à jour	739
Fiches créées	14
Fiches supprimées	7
Textes mis à jour	269
Textes intégrés	293
Textes supprimés	211
Total	1 646



BIP : interventions sur la rubrique Textes	Insertions	Retraits	Mises à jour
Total	1 506	142	480
Textes normatifs	943	109	480
<i>Lois, décrets, arrêtés, ordonnances, circulaires</i>	178	74	221
<i>Articles de codes</i>	765	35	259
Jurisprudence, avis et Délibérations	462	27	
<i>Cour de justice de la communauté européenne</i>	1		
<i>Tribunal des conflits</i>	1		
<i>Cour de cassation et avis</i>	8	1	
<i>Conseil d'Etat et avis</i>	173	12	
<i>Cours administratives d'appel</i>	253	10	
<i>Tribunaux administratifs</i>	21	4	
<i>Délibérations des autorités administratives indépendantes</i>	5		
Questions écrites	101	6	
<i>Assemblée Nationale</i>	74	5	
<i>Sénat</i>	27	1	

tuts particuliers des filières administratives et techniques dans un premier temps. A terme le module textes de BIP comportera 3 parties : les statuts particuliers, le statut général et la rémunération

- La rubrique *Les Lettres de la FPT*, constituée de 283 Lettres (réponses de la DGCL), donne l'interprétation ministérielle du droit statutaire en répondant à des questions récurrentes et significatives dans ce domaine. Elle est gérée par le service des normes juridiques en partenariat avec la DGCL. En 2008, l'actualité a conduit à l'annotation juridique de 53 Lettres, au retrait de la diffusion de 3 d'entre elles et à l'étude plus attentive de 148 Lettres qui ont fait l'objet d'un contrôle qualité. 7 nouvelles Lettres sont venues enrichir cette rubrique.

UNE ACTIVITÉ DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE SPÉCIALISÉE IMPORTANTE

Le service documentation et archives du CIG a pour vocation de servir les collectivités territoriales et les établissements publics locaux en matière de gestion du personnel, en procédant à une veille juridique et à une veille d'actualité, de même que l'ensemble des services du centre de gestion dans tous ses domaines d'activité, à traiter les documents administratifs produites par ceux-ci et à gérer l'ensemble des abonnements et commandes d'ouvrages de l'établissement. Il procède à une mise à jour quotidienne de la rubrique Journal d'actualités statutaires de BIP, à la réalisation de la partie documentaire des Informations administratives et juridiques, des recueils de références documentaires ainsi que d'un fonds documentaire comprenant plus de 46 000 documents.

Concernant l'activité archivistique du service, c'est-à-dire le traitement des documents produits par les services du CIG, l'année

2008 a notamment permis de récupérer le retard en matière de campagnes d'éliminations (2003 à 2007) et de réaliser le recouvrement de l'ensemble des archives dans le respect de l'instruction de la DAF (direction des archives de France) faisant suite aux élections municipales.

LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DES ACTIVITÉS DU CIG

Afin de renforcer la sécurité juridique des activités du CIG et de traiter et coordonner les contentieux auxquels peut être confronté le CIG, un service du conseil juridique et du contentieux a été créé en avril 2008. Il met à la disposition de l'ensemble des services une ressource identifiée dans l'ensemble des domaines juridiques dans un souci de cohérence, de transversalité et de moindre recours à des conseils extérieurs dont les honoraires pèsent sur le budget du CIG.

L'activité de ce service présente un intérêt commun au CIG lui-même et aux structures qui lui sont affiliées dans la mesure où celles-ci ne peuvent que trouver leur compte au renforcement des capacités juridiques du centre de gestion. En outre, certaines affaires, comme ce fut déjà le cas en 2008, peuvent nécessiter l'instauration d'une étroite coopération entre le CIG et telle ou telle collectivité affiliée.

Enfin, le service du conseil juridique et du contentieux, qui assure en amont la sélection et le traitement de l'ensemble des décisions de jurisprudence relatives aux agents publics, est également, au sein du CIG, l'interlocuteur de la Direction Générale des Collectivités Locales sur toutes les questions liées à l'application des textes statutaires.

Les organismes paritaires

L'activité des commissions administratives paritaires (en formation ordinaire et disciplinaire) de catégories A, B et C pour les collectivités et établissements affiliés (plus de 360) ainsi que pour le Comité technique paritaire placé au CIG pour les 83 collectivités et établissements employant moins de 50 agents a été, encore en 2008, particulièrement importante bien que les autorités territoriales avaient à préparer et organiser les élections des représentants du personnel pour les scrutins de novembre et décembre 2008 qui concernaient près de 90 000 électeurs toutes instances confondues.

LES « ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES »

En 2008, le CIG a piloté et géré l'organisation des élections des représentants du personnel siégeant dans les CAP (A, B et C) et au CTP placés auprès du CIG, le président étant à cette occasion, l'autorité compétente. Ces élections ont concerné près de 90 000 électeurs toutes instances confondues. Le 1^{er} tour a eu lieu le 6 novembre et le second, le 11 décembre.

Dix organisations syndicales ont été considérées comme représentatives et ont déposé des listes (2 d'entre elles ont fait une liste commune) : CGT, FO, CFCTC, FSU, UNSA, FAFPT, CFDT, SUD, CGC/SNDGCT. Ces organisations sont présentes dans les organismes paritaires placés auprès du CIG dans les conditions suivantes :

Le CIG a organisé étape par étape les élections pendant plusieurs mois : analyse de la réglementation ; information des collectivités, des organisations syndicales... ; élaboration d'un cahier des charges pour la mise sous pli du matériel électoral ; création d'une application informatique pour enregistrer les électeurs ; établissement de la liste des électeurs et accompagnement de l'ensemble des opérations de vote jusqu'à la proclamation des résultats, dispositif d'information et de promotion incitant l'ensemble des électeurs à voter...

CAP	Nombre d'inscrits	Taux de participation	Nombre et répartition des sièges (en %)	
A	7 548	51,83 %	8	CGT : 4 - CFDT : 2 - FSU : 1 CGC/SNDGCT : 1
B	12 080	49,93 %	8	CGT : 5 - CFDT : 2 - FSU : 1
C	68 519	50,15 %	10	CGT : 6 - CFDT : 2 - FO : 2
CTP	1 646	49,51 %	6	CGT : 3 - CFDT : 1 - FSU : 2



Globalement, avec ces élections, il est apparu :

- Une augmentation du nombre de fonctionnaires titulaires par rapport à 2001(+ 12 000),
- La progression de la CGT dans les instances paritaires de la petite couronne,
- Le positionnement inchangé de la CFDT avec sa 2^{ème} place,
- Un recul de FO avec la perte d'un siège en catégorie B,
- L'arrivée de la FSU dans les instances placées au CIG petite couronne.



LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Dix séances se sont déroulées en 2008, malgré les difficultés occasionnées par l'organisation des élections des représentants du personnel. Les nouveaux membres des CAP de catégories A et C ont pu être installés dès décembre 2008.

La composition des CAP, accessible dans l'Extranet Ressources, tient compte d'une part du maintien ou de nouvelles désignations d'élus (représentants les collectivités et établissements) suite aux élections de mars 2008 et d'autre part du renouvellement des représentants du personnel issu des scrutins de novembre et décembre 2008.

Pour 2008, une légère diminution du nombre de dossiers soumis à l'examen et l'avis des CAP a pu être enregistrée, portant essentiellement sur la promotion interne, la notation et les avancements de grade.

119 116 avis ont été rendus contre 126 659 avis en 2007.

S'agissant de la promotion interne, plus de 1 200 dossiers n'ont pas été présentés en raison de la non ouverture exceptionnelle de certains cadres d'emplois et d'une instruction regroupée sur le 1^{er} semestre 2008 en raison des élections professionnelles.

Pour la notation, la diminution porte sur environ 1 800 dossiers, ce qui ne peut se justifier que par l'absence de notation dans certaines collectivités et établissements. Enfin, l'autre diminution importante constatée porte sur le nombre de dossiers proposés à l'avancement de grade (- 2 700 dossiers par rapport à 2007).

En revanche, le nombre de dossiers soumis pour avis aux CAP pour disponibilité et détachement a encore augmenté cette année (300 dossiers supplémentaires pour ces 2 cas de saisines).

CAP - PROCEDURES EXAMINEES EN 2008	A	B	C	TOTAL
Notation 2007	6 336	10 575	59 660	76 571
Notation 2006 (reliquat)	19	16	131	166
Révision de note 2007 et 2006	16	23	101	140
Avancement de grade 2008	534	1 487	3 959	5 980
Avancement de grade 2007	-	-	1	1
Avancement d'échelon 2008 et intermédiaire	2 119	3 041	22 183	27 343
Avancement d'échelon 2007 et 2006	60	35	317	412
Promotion interne	521	894	321	1 736
Disponibilité	141	358	1 736	2 235
Détachement	502	556	622	1 680
Refus de titularisation	6	17	199	222
Mise à disposition	39	40	133	212
Mise à disposition auprès d'une organisation syndicale	5	1	5	11
Reclassement pour inaptitude physique et changement d'affectation dans un autre emploi du grade	-	7	116	123
Reclassement d'agents de police suite à un refus d'agrément	-	-	1	1
Renouvellement du contrat des travailleurs handicapés, non renouvellement et titularisation	-	1	1	2
Mutation et changement d'affectation d'un fonctionnaire reconnu inapte	4	2	25	31
Intégration à la suite d'un détachement	27	65	124	216

Suite du tableau page 20

CAP – PROCEDURES EXAMINEES EN 2008	A	B	C	TOTAL
Titularisation d'agents de cat C (PACTE)	-	-	1	1
Refus de travail à temps partiel	-	1	2	3
Situation de fonctionnaires (réintégration après disponibilité CP) et licenciement après 3 refus d'affectation	-	2	4	6
Situation de fonctionnaire ayant demandé sa réintégration après détachement et maintien en surnombre	-	-	1	1
Situation d'un fonctionnaire après suppression d'emploi (surnombre)	-	-	1	1
Position hors cadres	-	1	-	1
Tirage au sort (membres d'un jury)	1	-	7	8
Refus de formation	1	-	1	2
Reclassement triennal (auxiliaire de puériculture, auxiliaire de soins, adjoints techniques, adjoints techniques d'établissement d'enseignement)			1 790	1 790
Information sur détachement de France Telecom	10	5	-	15
Intégration suite détachement de France Telecom	10	7	-	17
Communication d'un rejet de congé pour formation syndicale	-	-	4	4
Informations aux membres	19	27	139	185
TOTAL	10 370	17 161	91 585	119 116

4 séances relatives à la promotion interne ont été consacrées au cours du 1^{er} semestre 2008 à l'examen des dossiers de fonctionnaires territoriaux - 1 736, dont 83 qui ne remplissaient pas les conditions réglementaires - proposés par les autorités territoriales. Depuis la réforme de la catégorie C, l'instruction des dossiers pour l'accès, notamment au cadre d'emplois des agents de maîtrise et des cadres d'emplois de la catégorie B s'est particulièrement complexifiée. Compte tenu de la non ouverture excep-

tionnelle (ex : ingénieurs, bibliothécaires, contrôleurs de travaux et techniciens supérieurs après examen professionnel, éducateurs des APS...) de certains cadres d'emplois en 2008, le nombre total de postes ouverts à la promotion interne s'est élevé en 2008 à 1 092 (1 508 en 2007).

Cependant, le nombre de dossiers proposés et examinés dans le cadre d'emplois des rédacteurs accessible par deux voies - au choix et après examen professionnel - n'a pas beaucoup diminué par rapport à 2007

compte tenu notamment des attentes des collectivités et du nombre de lauréats de cet examen qui n'a pu encore être inscrit sur une liste d'aptitude.

A ce jour, au regard du nombre de proposés transmis par les autorités territoriales, depuis la création de l'examen professionnel, plus de 300 fonctionnaires attendent leur inscription sur la liste d'aptitude de rédacteurs établie après examen professionnel. Cette information a été transmise à la DGCL.

Promotion interne 2008	Fonctionnaires proposés	Postes ouverts	Nombre d'inscrits
Administrateurs	102	7	7
Attachés (au choix) accessibles à la catégorie B B	286	110	110
Attachés (au choix) accessibles à la catégorie A	57	145	57
Conservateurs de bibliothèques	14	1	1
Conservateurs du patrimoine	9	1	1
Professeurs d'enseignement artistique	18	116	18
Conseillers socio-éducatifs	31	7	7
Rédacteurs (examen professionnel)	245	95	95
Rédacteurs (au choix)	595	95	95



Promotion interne 2008	Fonctionnaires proposés	Postes ouverts	Nombre d'inscrits
Assistants spécialisés d'enseignement artistique (examen professionnel)	4	98	4
Animateurs	39	135	39
Agents de maîtrise (au choix)	245	-	245
Agents de maîtrise (examen professionnel)	2	276	2
Chefs de service de police municipale (examen professionnel transitoire)	6	6	6
TOTAL	1 653	1 092	686

Tous cadres d'emplois confondus, le ratio entre le nombre de fonctionnaires proposés et le nombre d'inscrits est plutôt favorable sur l'ensemble de la petite couronne : 1 promotion pour 2,40 possibilités, sachant que pour certains cadres d'emplois (malgré un quota réglementaire de 1 pour 2) la situation est particulièrement difficile : rédacteurs, administrateurs, conservateurs et conseillers socio-éducatifs. La DGCL a été informée afin que des solutions soient recherchées pour lever certains blocages.

Pour la promotion interne, comme pour la notation, les avancements (échelon et grade) et la disponibilité, les autorités territoriales recourent à l'application SNAPI CAP pour transmettre les dossiers au secrétariat des CAP.

En 2008, 30 gestionnaires exerçant en DRH (pour 9 collectivités représentées) ont pu bénéficier d'une formation à l'utilisation de ce logiciel qui aide notamment à vérifier les conditions remplies par les fonctionnaires

proposés, à opérer des simulations et à obtenir la communication des avis des CAP dès le lendemain des séances.

Il convient par ailleurs de souligner que l'ensemble des circulaires établies par le secrétariat des CAP et du CTP sont accessibles dans Ressources et téléchargeables, depuis 2008, par les collectivités.

LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Le comité technique paritaire est compétent pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents. En 2008, 95* collectivités et établissements relevaient du CTP placé au CIG. En 2008, 6 séances du CTP se sont déroulées.

Elles ont permis d'examiner dans le cadre de ses compétences législatives et réglementaires 179 dossiers.

Sa composition est accessible dans l'Extra-net Ressources.

En 2008, le rapport global portant sur l'état des collectivités et établissements a été présenté au CTP. Ce document est établi tous les 2 ans à partir des bilans dressés et arrêtés au 31 décembre 2007 par les collectivités et établissements relevant du CTP.

Ce rapport général a fait l'objet d'un examen et d'un débat dans les séances de juin et septembre 2008.

2008 a connu une nette augmentation du nombre de dossiers examinés (179 contre

122 en 2007). Certains ont fait l'objet d'une simple information (26), d'autres d'avis (153).

* A compter du 1^{er} janvier 2009, ils ne sont plus que 83, certaines communes ayant créé un CTP commun avec leurs CCAS ou CDE et d'autres ayant dépassé l'effectif de 50 agents et mis en place un CTP local.

CTP – dossiers présentés en 2008		Avis		Information
Thèmes	Nombre de dossiers	Favorable	Défavorable	
Astreintes	3	2	1	-
Organigrammes	2	2	-	-
Organisation du temps de travail	2	2	-	-
Modification du régime indemnitaire	1	1	-	-
Règlement intérieur	1	1	-	-
Réorganisation des services	3	3	-	-
Intégration OPHLM dans un autre organisme	1	1	-	-
Transfert de compétences à un EPCI	2	2	-	-
Suppressions d'emplois	113	92	5 et 16 (abstentions)	-
Plan de formations	1	1	-	-
Désignation d'ACMO	3	3	-	-
Compte épargne-temps	2	2	-	-
Contrat apprentis	1	1	-	-
Journée solidarité	4	4	-	-
Hygiène et sécurité (programme prévention...)	2	1	-	1
Délégation de service public	2	2	-	-
Accidents du travail (déclarations transmises)	6	-	-	6
Fixation du ratio pour l'avancement de grade	9	9	-	-
Informations aux membres	17	-	-	17
SOUS TOTAL	175	129	22	24
Calendrier 2008 et 2009	2	2	-	-
Bilan social	2	-	-	2
TOTAL	179	131	22	26

LES CONSEILS DE DISCIPLINE

2008 est caractérisée par le maintien du nombre important de dossiers soumis aux conseils de discipline malgré 2 séances en moins par rapport à 2007 (15 au lieu de 17) due aux élections des représentants du personnel dans les 3 CAP pour le conseil de discipline de 1^{ère} instance et aux élections municipales pour le conseil de discipline de recours (7 au lieu de 9).

Le conseil de discipline de 1^{ère} instance a, en effet, examiné le même nombre d'affaires qu'en 2007, soit 87, grâce à la prolongation des séances qui a permis de ne pas accroître les délais entre la saisine et l'examen des dossiers et à une réduction du nombre des défauts de quorum : 9 au lieu de 17.

Plus de la moitié des saisines du conseil de dis-

cipline de 1^{ère} instance concernant, comme en 2007, des fonctionnaires de la filière technique de catégorie C. Cependant, les principales causes de saisines ont évolué. Les autorités territoriales ont souhaité sanctionner dans plus de la moitié des cas des comportements provocateurs, irrespectueux ou violents et des refus ou mauvaise exécution des tâches et des négligences, alors qu'en 2007 les principaux comportements faisant grief étaient plus diversifiés et comprenaient en outre, et dans une proportion équivalente, le vol et les détournements des moyens du service, une condamnation pénale, ainsi que des absences injustifiées, des retards et des abandons de poste. Les avis du conseil de discipline de 1^{ère} instance ont été

conformes à la proposition de l'autorité territoriale dans 42 dossiers sur 87, et moins sévères dans 44 cas, comme en 2007.

Le conseil de discipline de recours a, quant à lui, examiné 17 affaires au lieu de 16 en 2007 et connu 11 défauts de quorum au lieu de 10. Comme en première instance, la majorité des recours sont formés par les fonctionnaires qui appartiennent à la filière technique en catégorie C et les fautes principalement reprochées donnant lieu à sanction sont en majorité des comportements agressifs, des menaces et des insultes, de l'intempérance, une mauvaise exécution des tâches et des négligences.



LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE 1^{ère} INSTANCE

Les 15 séances programmées en 2008 ont permis d'examiner, en moyenne, 7 dossiers par séance. Le secrétariat a reçu 94 dossiers, dont 34 de collectivités ou établissements publics des Hauts-de-Seine, 35 de Seine-Saint-Denis et 25 du Val-de-Marne.

4 dossiers ont été retirés à la demande des collectivités pour mutation des agents ou autres motifs. Fin 2008, le conseil a examiné 87 dossiers (sur 107 inscrits aux séances), dont 24 avaient été reçus en 2007. 9 affaires ont été reportées pour défaut de quorum, 5 à la demande de l'agent et 1 à la demande de la collectivité. 4 affaires ont fait l'objet d'un retrait par la collectivité et 1 affaire a été renvoyée à la demande du président du conseil de discipline afin de permettre aux parties de prendre connaissance de pièces versées tardivement. 2008 se caractérise, enfin, par une plus grande complexité des

dossiers : pièces importantes, recours plus fréquents à des avocats par les parties.

La composition du conseil est semblable à celle des CAP (voir Extranet Ressources). La présidence est assurée par un magistrat de l'ordre administratif désigné par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise :

Rudolph d'Haëm, président titulaire, premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel ; Anne Baratin, présidente suppléante, conseiller de tribunal administratif et de cour d'appel ; Clémence Gailly, présidente suppléante, conseiller de tribunal administratif et de cour d'appel.

Nature des avis émis

Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours	35
Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans	21
Révocation	14
Pas de sanction	7
Exclusion temporaire de fonctions de 3 jours	5
Mise à la retraite d'office	2
Exclusion définitive du service (stagiaire)	1
Avertissement et blâme	2

Sur les 87 avis émis, 42 ont confirmé la demande de sanction de l'autorité territoriale, dont 14 révocations.

Répartition par cadre d'emplois

Adjoint technique territorial	67
Adjoint administratif territorial	10
Animateur territorial	6
Agent de maîtrise territorial	5
Adjoint territorial d'animation	7
Ingénieur territorial	2
Attaché territorial	2
Agent de police municipal	2
Professeur d'enseignement artistique territorial	1
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	1
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	1
Adjoint territorial du patrimoine	1
Agent social territorial	1
Educateur territorial des activités physiques et sportives	1

Nature des fautes

Comportement provocateur, irrespectueux ou violent	26
Refus ou mauvaise exécution des tâches et négligences	19
Vols et détournement des moyens du service	8
Absences injustifiées, retards et abandon de poste	7
Intempérance	6
Condamnation pénale	6
Manquement au devoir de réserve	4
Propos diffamatoires à l'encontre de la hiérarchie ou de l'autorité territoriale	3
Refus d'obéissance hiérarchique	2
Falsification de certificats médicaux ou autres documents	2
Abus sexuels sur mineur de moins de quinze ans	1
Atteinte aux bonnes mœurs et agressions sexuelles	1
Cumul des fonctions avec une activité privée	1
Abus de pouvoir et harcèlement moral	1

La classification est faite en fonction du motif principal du déféré, sachant que la plupart des agents sont déférés pour plusieurs motifs.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

Sur les 8 séances prévues en 2008, 6 séances ont eu lieu, 2 séances ayant été reportées pour défaut de quorum. Une séance supplémentaire a été ajoutée, le 18 décembre 2008. Aucune séance n'a pu être programmée durant les mois d'avril et de mai en raison des élections municipales qui ont entraîné le renouvellement des représentants des élus au Conseil. Le secrétariat a reçu 17 dossiers : 7 relevant de collectivités de la grande couronne, 7 de collectivités affiliées au CIG petite couronne, 2 d'une collectivité de Seine-et-Marne et 1 du conseil régional d'Ile-de-France. En moyenne, 3 dossiers ont été examinés par séance. Ont été inscrits à l'ordre du jour 28 dossiers (dont 9 reçus en 2007). 11 affaires ont été reportées pour défaut de quorum, 1 affaire a été reportée à la demande de la présidente du conseil et 1 agent s'est désisté de son recours. Le Conseil a rendu 17 avis.

La composition du conseil de discipline de recours est réglemantée et spécifique (liste accessible dans l'Extranet Ressources). La présidence est assurée par un magistrat de l'ordre administratif désigné par le président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise : Anne Palud, présidente titulaire, présidente de tribunal administratif ; Patrick Koster, président suppléant, président de tribunal administratif.

Les membres du conseil sont en nombre égal : 9 représentants des collectivités et 9 représentants du personnel. Chaque représentant titulaire a un suppléant.

Les représentants des collectivités territoriales sont désignés par tirage au sort par le président du conseil de discipline de recours parmi les élus désignés par leurs assemblées délibérantes et les maires des collectivités territoriales du ressort du CDR (1 conseiller régional ; 2 conseillers généraux ; 3 conseillers municipaux des communes de plus de 20 000 habitants; 3 maires des communes de moins de 20 000 habitants).

Les représentants du personnel sont désignés parmi les organisations syndicales siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Nature des avis émis	
Pas lieu à sanction	4*
Révocation	3*
Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans	3**
Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours	2
Mise à la retraite d'office	1*
Exclusion définitive du service	1*
Exclusion temporaire de fonctions de 3 jours	1
Avertissement	1*
Sursis à statuer	1

* dont 1 de la petite couronne, ** dont 2 de la petite couronne

Répartition par grade des agents ayant formé un recours	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe et principal de 2 ^{ème} classe	6*
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2**
Animateur	1
Ingénieur	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe et de classe normale	2
Agent de maîtrise et agent de maîtrise principal	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1***

* dont 4 de la petite couronne, ** dont 2 de la petite couronne, *** dont 1 de la petite couronne



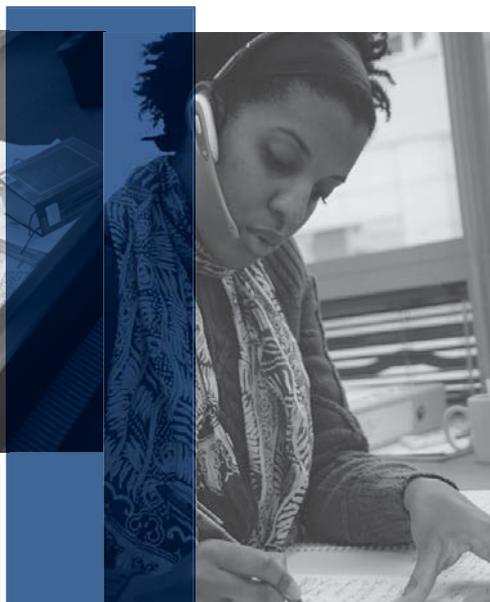
L'aide à l'application personnalisée des règles statutaires

Le nombre soutenu de questions posées à SVP Statut, l'organisation de 18 séances de Rencontres de gestionnaires du personnel et l'intensification de l'activité du service retraite constituent les faits notables de cette année 2008 en matière d'aide à l'application personnalisée des règles statutaires assurée par le CIG.

Plus de 90 % des appels traités en 2008 émanent des collectivités (toutes catégories confondues) de la petite couronne et 78 % des communes de la petite couronne. Les appels proviennent majoritairement des collectivités de Seine-Saint-Denis (2 933 appels), puis de celles des Hauts-de-Seine (2 888 appels), du Val-de-Marne (2 768 appels) et

SVP STATUT

L'expertise statutaire est le rôle essentiel du service SVP Statut qui apporte des réponses aux questions des collectivités et établissements affiliés pour les aider dans l'application à leurs agents territoriaux de la réglementation statutaire.



Les experts statutaires de SVP Statut ont répondu à plus de 12 000 questions en 2008.

	2008	2007	2006	2005
Nombre d'appels téléphoniques	9 677	9 354	9 633	9 875
Nombre de courriers, fax et courriels	710	714	674	313
Nombre de rendez-vous	8	15	25	28
Nombre de séances « Rencontres de gestionnaires »	18	16	31	27

des EPCI situés à Paris (94). 19 appels ont été émis par des préfectures et sous-préfectures (9 des Hauts-de-Seine, 6 de Seine-Saint-Denis et 4 du Val-de-Marne).

Les renseignements téléphoniques sollicités – 12 041 questions – relèvent de 5 thèmes principaux qui représentent en nombre plus de la moitié des questions traitées :

- **La rémunération** : 1 412 questions dont 311 sur les éléments obligatoires de la rémunération : traitement indiciaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, NBI et 584 sur les primes et indemnités,
- **Les agents non titulaires** : 1377 questions dont près de la moitié concernent le recrutement et la cessation de fonctions,
- **les positions administratives** : 1261 questions, en particulier relatives à la disponibilité (274) et au détachement (497),

- L'indisponibilité physique : 1 130 questions,
- Les stagiaires et le classement : 1 118 questions.

Par rapport à 2007, le nombre de questions relatives aux agents non titulaires et aux positions administratives et en particulier au détachement a augmenté de près d'un quart.

Il convient d'y ajouter les questions liées à l'organisation des élections des représentants du personnel aux CAP, aux CTP et aux comités d'hygiène et sécurité (CHS) des 6 novembre et 11 décembre 2008 et à la mise en place et au fonctionnement de ces instances paritaires : 854.

Enfin, pour certains thèmes, en lien avec l'actualité de 2008, le nombre de questions a quasiment doublé. Il en est ainsi pour les emplois fonctionnels (287), à la suite des élections municipales de mars 2008 et pour la formation (220) compte tenu des modifications législatives apportées en 2007 et de la parution des décrets d'application en décembre 2007 et en 2008.

Les correspondances sont, comme en 2007, nombreuses, et émanent de particuliers (151 courriels) et de collectivités de la province (373). Le nombre de courriers donnant lieu à une réponse écrite s'élève à 23. Parmi ces correspondances, on note une grande diversité de thèmes. Toutefois, outre l'actualité (36), les thèmes qui reviennent le plus concernent la rémunération (94), le recrutement (91), le stage et le classement (82) et l'indisponibilité physique (49).

Les 8 rendez-vous de 2008 ont porté sur des questions très diverses relatives aux agents non titulaires (3), aux emplois fonctionnels (1) et à la discipline (1). 7 collectivités ont sollicité le service à ce titre.

LES RENCONTRES DE GESTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS

La direction de l'expertise statutaire et des organismes paritaires du CIG organise, pour les gestionnaires du personnel des collectivités et établissements relevant de la petite couronne, des journées d'information, à partir de questions statutaires liées à l'actualité législative et réglementaire et en réponse aux besoins exprimés par les collectivités. En 2008, les 18 séances proposées (1 239 gestionnaires inscrits) ont permis de traiter :

- **Le rapport sur l'état de la collectivité** : la direction de l'emploi du CIG et le service SVP statut ont présenté aux collectivités de moins de 50 agents (19 inscrits sur une demi-journée) et aux collectivités de plus de 50 agents (154 inscrits sur 2 jours), le contenu détaillé du rapport sur l'état de la collectivité et les modalités de la collecte des informations nécessaires à son élaboration en application des dispositions du décret n° 97-443 du 25 avril 1997.
- **Les élections des représentants du personnel aux instances paritaires** (816 inscrits sur 7 jours et 3 demi-journées) : compte tenu

des enjeux liés notamment au nombre élevé d'électeurs relevant de collectivités et établissements dont les CAP sont placés auprès du CIG, plusieurs sessions ont été proposées, d'avril à septembre 2008, afin d'accompagner au mieux la préparation de ces élections. Ont été commentées par le service chargé des élections professionnelles les questions relatives à l'appréciation des effectifs et à la définition du corps électoral pour les CAP, CTP et CHS, les modalités de transmission des listes électorales au CIG, les règles relatives à la composition et la présentation des listes de candidats et à l'organisation des opérations électorales le jour du scrutin.

- **La prise en charge des fonctionnaires territoriaux** (121 inscrits sur 3 journées) : réglementation et jurisprudence applicables en ce domaine et leurs conditions de mise en œuvre au sein du CIG.
- **La mise en place et le fonctionnement du CTP** (129 inscrits sur 2 demi-journées) : présentation des compétences, des modalités d'installation et des règles de fonctionnement de cette instance paritaire aux collectivités et établissements employant au moins 50 agents ayant à mettre en place leur CTP.



En 2008, les 18 séances des « Rencontres de gestionnaires du personnel » ont suscité plus de 1 200 inscriptions.

26



LE SERVICE RETRAITE

L'activité du service retraite se fonde sur la convention de partenariat signée le 1^{er} juillet 2007 pour 3 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) en tant que gestionnaire de la CNRACL, de l'Ircantec et du régime de retraite additionnelle. Son activité a augmenté de façon significative en 2008. Ce service assure 2 types de mission auprès des collectivités et établissements publics affiliés au CIG :

- Une mission de vérification des dossiers liés aux différentes procédures CNRACL.

5 757 dossiers ont été traités en 2008, soit 1 633 dossiers de plus qu'en 2007 (+ 39 %). Les dossiers de validations et de régularisations de services qui représentent 43 % de l'ensemble des dossiers contrôlés sont en augmentation : près de 700 dossiers de plus qu'en 2007 (+ 38 %).

Le nombre de dossiers relatifs aux pensions de vieillesse, de réversion et d'invalidité (R15) reste élevé : 1 466, soit environ 25 % de la totalité des dossiers vérifiés. On constate cependant une baisse par rapport à 2007 (1 912 dossiers) liée à la mise en place depuis le 1^{er} juillet 2008 d'une procédure dématérialisée de liquidation des pensions CNRACL sur la plateforme e-services. Depuis cette date, le tiers des dossiers de pension sont parvenus au service retraite pour vérification, sous forme dématérialisée.

La dématérialisation du R15 se généralise progressivement et tous les dossiers de retraite, sauf les pensions pour carrière longue et celles des fonctionnaires handicapés, doivent parvenir sur e-services à partir du 1^{er} mars 2009.

Le nombre de demandes de rétablissement au régime général et à l'Ircantec, qui constitue une obligation pour les collectivités lorsqu'un fonctionnaire radié des cadres ne remplit pas la condition de 15 ans de services pour ouvrir un droit à pension CNRACL,

	2008	2007	2006
Droit à l'information : RIS et EIG Nouvelles procédures dématérialisées	1 333	-	-
Validations et Régularisations de services	2 504	1 814	2 283
Pensions de vieillesse, de réversion ou d'invalidité (R15)	1 466	1 912	1 815
Demandes de rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	451	390	351
Cessations progressives d'activité	3	8	11
TOTAL GENERAL	5 757	4 124	4 460

s'est accru : 61 dossiers de plus qu'en 2007, 100 de plus qu'en 2006 : soit 451 dossiers contrôlés avant leur envoi à la Caisse de retraite. On relèvera que cette augmentation semble liée davantage à la régularisation de situations antérieures qu'à une progression du nombre de radiations des cadres.

Enfin, dans le cadre du droit à l'information des assurés mis en œuvre à compter de 2007, et du recueil de données sollicité à cet effet par la CNRACL auprès des collectivités, le service a assuré en 2008 la vérification de nouveaux dossiers dématérialisés (reprise d'antériorité et pré-liquidation) destinés à permettre l'édition des documents transmis aux assurés : le relevé de situation individuelle (RIS) et l'estimation indicative globale du montant des pensions (EIG). 1 333 dossiers nouveaux ont ainsi été contrôlés : 975 reprises d'antériorité, 358 estimations indicatives globales.

- Une mission d'information, de formation et d'assistance « multifonds ».

Plusieurs réunions d'information ont été proposées en 2008 aux collectivités et établissements affiliés sur le droit à l'information – 7 séances d'une demi-journée ont réuni 107 participants représentant 84 collectivités et établissements – et la dématérialisation du dossier de retraite R15 – 141 gestionnaires de 108 collectivités et établissements ont participé à l'une des 3 demi-journées proposées.

Ces réunions d'information générale ont été suivies de la mise en place à compter de décembre 2008 de réunions d'une journée réunissant 16 participants maximum et destinées à aider les gestionnaires de personnel dans la mise en pratique des différentes

étapes de saisie du dossier de retraite sur la plateforme e-service du site CNRACL.

La première réunion a eu lieu le 16 décembre et d'autres réunions sont programmées au 1^{er} semestre 2009.

En matière d'assistance et de formation, le service retraite est intervenu sur « La gestion des dossiers de retraite » et « La validation des services » à la demande de 4 collectivités et établissements dont un des conseils généraux (41 participants ; 7,5 jours).

Une collectivité a sollicité le service dans le cadre d'un rendez-vous, pour l'examen de dossiers de retraite plus complexes. De plus, le chef du service retraite est intervenu à la demande du CNFPT dans les 2 sessions de formation organisées en 2008 sur la retraite CNRACL.

Au total, l'activité liée à cette mission a représenté 18 jours d'intervention (24 séances d'une journée ou d'une demi-journée) auxquels ont assisté 333 gestionnaires de personnel représentant plus de la moitié des collectivités et établissements publics affiliés au CIG.

Enfin, le service a répondu en 2008 à 1 169 demandes téléphoniques de renseignement. Les questions concernant le droit à l'information des agents sur leur retraite, et celles relatives aux procédures dématérialisées ont été multipliées quasiment par quatre au 2^{ème} semestre, représentant 38 % environ des appels téléphoniques (9 % seulement au 1^{er} semestre).

On relèvera que le pourcentage le plus élevé des questions porte toujours sur la gestion des dossiers de retraite (près de 50 % du nombre total des questions).



157, avenue Jean Lolive

93698 Pantin Cedex

www.cig929394.fr

Tél. : 01 56 96 80 80

Fax : 01 56 96 80 81

CIG petite couronne

